

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CD23

présenté par  
M. Chanteguet, rapporteur

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« dans le respect des exigences environnementales, de sécurité et de santé publiques, et dans l'intérêt des populations ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que la politique nationale des ressources et des usages miniers soit élaborée en prenant en compte les enjeux de santé publique et de protection de l'environnement et l'intérêt des populations.